

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six avril, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland - MINASSIAN Guy - ROJON Sandrine - ALAUX Olivier - BERNARD Alain - CHAUDET Pierre - BOULANGE Georges- DO Karine - MBODJI Laurence CURTET Françoise - MANCINI Cédric - PONS Béatrice - CHASSIGNOL Valérie - LIMANDAS Gilbert - TRUCHOT Evelyne

Absents excusés : DESMARIS Didier (Procuration à O.ALAUX)
BERARD Mathieu (Procuration à G.LIMANDAS)
MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Suite à la demande du Maire, le conseil accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : Horaires des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019.

MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE

Cédric MANCINI fait part de l'avancement du marché pour les travaux d'extension du cimetière.

Il rappelle que la commune a mandaté l'agence d'ingénierie de l'Ain pour cette mission et que suite à la dernière commission, un rapport d'analyses des candidatures a été établi.

Trois candidats ont remis un dossier dans les délais impartis :

FONTENAT – BOURG EN BRESSE
TABOURET – DOMPIERRE SUR VEYLE
ROUX - PERONNAS

Le marché a été établi avec des critères de prix et de technicité.

Le Maire précise que l'aménagement du grillage et des plantations sera effectué par les employés communaux.

La société MSR de Saint Paul de Varax sera consultée pour un devis pour le portail.

Cédric MANCINI précise que l'entrée du cimetière sera réaménagée et que des places de parkings seront créés derrière le cimetière.

Au vu du rapport d'analyse des candidatures, des notes ont été attribuées en fonction des critères de prix et de technicité, l'agence d'ingénierie de l'ain propose de retenir l'entreprise ROUX.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'entreprise ROUX pour un montant de 69 668.45 € H.T.

Cédric MANCINI quitte l'assemblée à 9H30

PROPOSITIONS DE COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Le Maire informe que dans le cadre de la loi NOTRe, les Communautés de Communes issues d'une fusion disposent de deux ans pour s'accorder sur le contenu de leurs statuts et notamment sur les compétences qu'elles vont exercer.

L'échéance se situe au 31 décembre 2018 et il est nécessaire de prendre des décisions concernant principalement 3 points :

- Deux compétences optionnelles :
 - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
 - Action Sociale d'intérêt communautaire

- Une compétence facultative :
 - Financement d'intervenants en milieu scolaire dans les classes des écoles situées sur le territoire de la communauté de communes.

Le Maire expose que les communes sont sollicitées pour émettre un avis sur les nouvelles compétences communautaires à venir.

Compétences actuelles :

- Développement économique dont le tourisme et les commerces
- GEMAPI
- Politique du logement social de la ville (adhésion EPFL)
- Déchets
- Gens du voyage
- MSAP
- SCOT

Le Maire précise que la réglementation de la loi NOTRe impose la prise de compétence des commerces.

Gilbert LIMANDAS signale que le GEMAPI va gérer Natura 2000 et le programme Leader.

Le Maire dit que ce n'est pas le débat.

Le Maire informe que pour prétendre à la dotation forfaitaire bonifiée, la communauté de communes doit exercer au moins huit des douze blocs de compétences suivantes sachant que les six premières sont déjà exercées par notre intercommunalité :

1. Développement économique
2. GEMAPI
3. Politique du logement social de la Ville
4. Déchets
5. Gens du voyage
6. MSAP

7. SCOT PLUi
8. Voirie
9. Politique de la Ville
10. Sport
11. Assainissement
12. Eau

Le Maire précise qu'il y a lieu de retenir 2 compétences supplémentaires sachant que le PLUi est obligatoire pour exercer la compétence.

En ce qui concerne l'assainissement, il est précisé que l'assainissement non collectif (SPANC) est déjà une compétence exercée par notre communauté de communes.

Les compétences Assainissement collectif et non collectif ne pourront pas être dissociées et devront représenter une même compétence au 01/01/2020.

Le Maire précise que le Sénat envisage de présenter une proposition de loi qui vise à pérenniser le caractère optionnel des compétences « eau » et « Assainissement » pour les communautés de communes.

Guy MINASSIAN rappelle que nos investissements pour la commune de Saint Paul sur l'assainissement sont programmés et déjà calés financièrement.

Le Maire rappelle que si l'agglomération de Bourg avait pris la compétence de l'eau, plusieurs communes se seraient retrouvées sans syndicat des eaux.

Olivier ALAUX se positionne favorable à la prise de la compétence Sport pour que celle-ci gère la construction d'équipements sportifs.

Valérie CHASIGNOL demande que dans l'alternative où cette compétence soit retenue, l'ensemble des communes puissent y avoir un intérêt et une utilisation communautaire.

Gilbert LIMANDAS dit que si l'on souhaite une structure sportive digne de ce nom, il faut retenir cette compétence et se joint à l'avis d'Olivier ALAUX à savoir favorable à la prise de compétences uniquement pour l'investissement de ces équipements sportifs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les compétences suivantes :

- PLUi
- SPORT (pour les investissements uniquement et dans un intérêt communautaire)

Compétences Optionnelles du côté de l'action sociale d'intérêt communautaire

Le Maire présente les différentes compétences relevant de cette action :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Famille
- Vie sociale

Valérie CHASSIGNOL pense qu'il serait intéressant de retenir la compétence Enfance.

Karine DO rejoint cet avis.

Le Maire informe qu'il a sollicité la communauté de communes pour que les centres sociaux deviennent communautaires mais il lui a été répondu que la gestion serait complexe et fonctionnait bien comme elle l'était actuellement.

Olivier ALAUX dit que dans la mesure où c'est un avis, il serait judicieux de n'écarter aucune compétence.

Gilbert LIMANDAS pense qu'il faudrait dissocier les infrastructures de ces compétences.

Le conseil municipal décide à la majorité de retenir l'ensemble des compétences optionnelles présentées.

Compétences facultatives

La communauté de communes finance des interventions d'enseignants spécialisés en musique ou en sport, soit directement soit au travers d'associations, durant le temps scolaire sur certaines communes qui en bénéficiaient avant la fusion.

Il est précisé que ceci fera l'objet d'un débat à la communauté de communes à savoir proratiser les heures actuelles des intervenants sur l'ensemble des écoles ou en recrutant pour offrir un nombre d'heures qui présente un intérêt dans chaque commune.

Gilbert LIMANDAS précise que dans l'alternative où la compétence de ces activités ne serait pas prise, les communes devraient reprendre à leur charge ces interventions.

Laurence MBODJI souhaite que cette compétence soit étendue à l'ensemble du territoire et que tous les enfants puissent en bénéficier.

Olivier ALAUX rejoint l'avis de Laurence MBODJI et souhaite que les enfants de St Paul puissent bénéficier de ces interventions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'uniformiser ces prestations d'éveil en proposant à tous les enfants de bénéficier du même nombre d'heures d'interventions.

SALLE MULTIFONCTIONS (Rapport Olivier ALAUX)

Le conseil municipal prend connaissance de l'esquisse.

La proposition initiale d'habillage extérieur en bois a été rejetée et sera remplacée par des lames PVC de type Eternit.

Il précise que pour l'instant la partie parking est optionnelle et que la commission travaille dans un premier temps sur l'esquisse du bâtiment.

La hauteur du bâtiment a été modifiée avec 6.80 m au plus haut à l'extérieur, 4.00 m sous plafond et 2.50 m dans les salles annexes.

Le volume de la salle principale est de 280 m² et de 80 m² pour la zone office dont 45 m² de bar.

Une proposition de cuisine de fabrication a été émise. La commission continue d'avoir une réflexion sur la destination de cette zone.

Le préau a été modifié et rallongé.

Le projet sera présenté aux associations le 3 mai à 20H.

Evelyne TRUCHOT souhaite connaître l'enveloppe budgétaire consacrée à cet investissement.

Olivier ALAUX dit que le projet respecte le budget initial de 1 500 000 € H.T.

Valérie CHASSIGNOL intervient en disant qu'une cuisine de production est importante pour permettre aux associations et aux particuliers de cuisiner sur place.

Laurence MBODJI rejoint l'avis de Valérie CHASSIGNOL et que cela freinera les locations.

Guy MINASSIAN informe que les nouvelles normes d'hygiène et de sécurité sont très importantes et coûteuses.

Olivier ALAUX dit que rien n'est encore figé et que la commission continue ses réflexions.

HORAIRES DES RYTHMES SCOLAIRES (Rapport Olivier ALAUX)

Le conseil entend que par délibération du 18/12/2017, le conseil municipal s'est prononcé pour le retour à a semaine des 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

Cette délibération ne mentionnait pas la nouvelle organisation du temps scolaire, le choix ayant été acté dernièrement par le conseil d'école.

Ainsi les nouveaux horaires applicables à la rentrée de septembre 2018 pour l'école maternelle et primaire sont les suivants :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

Les matins de 8H30 à 11H30

Les après-midis de 13H30 à 16H30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2018 selon les horaires définis ci-dessus.

SYNDICAT D'ELECTRICITE (Rapport Gilbert LIMANDAS)

Gilbert informe que le grand débat de la dernière réunion portait sur l'aménagement de la fibre optique pour laquelle de gros investissements (22 millions d'anuité) sont en cours.

A terme, 300 000 sites seront raccordés.

L'Etat, le Département, les collectivités interviennent dans le financement et une volonté de faire participer les EPCI est en cours.

INFORMATIONS DU MAIRE

Les travaux d'enfouissement de certaines lignes sont en cours et encadrés par ENEDIS. Ils réalisent environ 1.5 km par jour.

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, modernise le réseau sur la commune de Saint Paul de Varax. Le chantier consiste à enfouir 4 650 mètres de ligne électrique moyenne tension (20 000 volts) pour remplacer 3 750 mètres de ligne électrique aérienne. L'opération permet ainsi d'améliorer la performance du réseau pour une meilleure qualité d'alimentation électrique des clients sur les communes de Saint Paul de Varax et Servas.

La prochaine commission assainissement pour la STEP est programmée le 2 mai 2018.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 18 juin 2018.